



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION



# Rénovation du baccalauréat professionnel, spécialité « conduite de productions horticoles » (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)

Janvier 2019  
MAA/DGER/SET/SDPOFE/BDET

# Quelles orientations ? Quels enjeux ?

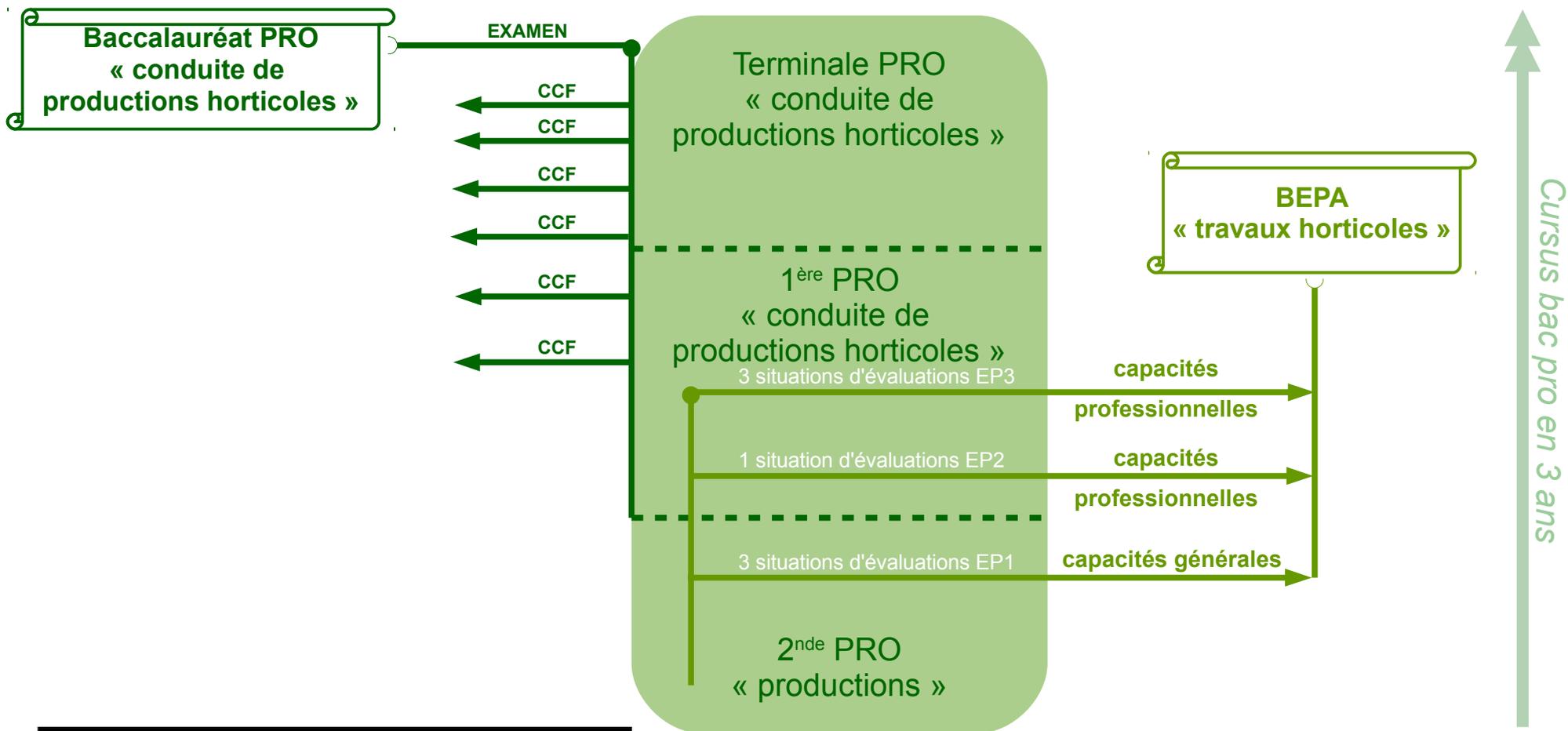
## Le plan « enseigner à produire autrement »

- L'axe 1 préconise de rénover les référentiels des diplômes et les pratiques pédagogiques pour prendre en compte la démarche « produisons autrement »
- Afin d'adapter les enseignements et les pratiques pédagogiques à la complexité des systèmes de production et de décision
- La prise en compte de l'incertitude et des changements permanents demande de renforcer la formation à la diversité et à la relativité, de viser à l'approche comparée plutôt qu'à une simple connaissance de modèles

# Cadre réglementaire

- Arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité "conduite de productions horticoles" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 24 août 2018)
- Arrêté du 31 juillet 2018 fixant la grille horaire de la spécialité "conduite de productions horticoles" du baccalauréat professionnel pour la voie scolaire (JO du 24 août 2018)
- À venir : note de cadrage des épreuves professionnelles

# 2<sup>nd</sup>e professionnelle et BEPA dans le baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles » rénové



# Référentiel de certification du baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles » rénové

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités	Liste des capacités	Épreuves
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'un chantier</li> <li>Suivi et régulation d'un chantier</li> </ul>	Organiser et rationaliser le travail d'une équipe pour permettre le déroulement optimal d'un chantier horticole	C6. Organiser le travail du chantier horticole	E6, EPT Oral (25 minutes) sur la base d'un support écrit
Animation d'une équipe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution et régulation de groupes de travail</li> <li>Accueil et formation des nouveaux arrivants (saisonniers, stagiaires, apprentis)</li> </ul>	Au sein d'une équipe de travail, mettre en place et entretenir une animation de groupe propice à un travail serein, efficace et coordonné, dans le respect de la réglementation du travail et des valeurs de l'entreprise pour atteindre les objectifs de production préétablis	C7. Animer une équipe de travail	E7, 1CCF
Conduite de processus de productions horticoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des cultures</li> <li>Paramétrage et réglage des automates et autres équipements</li> <li>Surveillance et contrôle des conditions de développement des productions</li> <li>Gestion des bio-agresseurs</li> <li>Évaluation du processus à partir des données recueillies</li> </ul>	Atteindre les objectifs technico-économiques de production à partir des consignes données, en respectant le cahier des charges, en limitant les effets sur l'environnement et en répondant à la demande des consommateurs	C5. Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes	E5, EPT Écrit, 2h30
			C8. Assurer les opérations techniques sur les végétaux	E7, 3 CCF
			C9. Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal	
			C10. Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations	
			C11. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	E7, 1CCF

# Organisation de la formation

- **Durée totale de la formation** : 1680 h sur 2 ans (56 semaines)
  - Enseignement général composé de 4 modules généraux = 798 h de cours et TP/TD
  - Enseignement professionnel composé de 4 modules professionnels + 1 module d'adaptation professionnelle (MAP) = 658 h de cours et TP/TD
  - Activités pluridisciplinaires affectées au domaine professionnel = 112 h
  - Enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE) = 112 h (piloté par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validé par le CA)
- **Stages et période de formation en milieu professionnel** :
  - 1 semaine de stage collectif - vise l'éducation à la santé, à la sécurité, et au développement durable
  - 14 à 16 semaines de stages individuels en milieu professionnel dont 12 prises sur la scolarité
  - Chantiers école

# Référentiel de formation : Modules professionnels

## **MP1 : Organisation d'un chantier horticole**

Horaire global : 42 heures

## **MP2 : Animation d'une équipe de travail**

Horaire global : 14 heures

## **MP3 : Ressources naturelles communes et choix techniques**

Horaire global : 98 heures

## **MP4 : Conduite de processus de productions horticoles**

Horaire global : 448 heures

## **MAP : Module d'adaptation professionnelle**

Horaire global : 56 heures

# Modules professionnels du baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles » rénové

## **MP1 – Organisation d'un chantier horticole**

- Objectif général : Mettre en œuvre l'organisation d'un chantier de processus de production horticole au sein d'une entreprise
- Horaire global (hors pluri) : 42 heures
- Discipline :
  - Sciences économiques, sociales et de gestion (42h)

# Modules professionnels du baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles » rénové

## **MP2 : Animation d'une équipe de travail**

- Objectif général : Animer une équipe de travail au sein d'une entreprise horticole
- Horaire global (hors pluri) : 14 heures
- Discipline :
  - Sciences économiques, sociales et de gestion (14h)

# Modules professionnels du baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles » rénové

## **MP3 : Ressources naturelles communes et choix techniques**

- Objectif général : Considérer les ressources naturelles communes dans un contexte de production horticole durable
- Horaire global (hors pluri) : 98 heures
- Disciplines :
  - Biologie-Écologie (42h),
  - Agronomie (42h),
  - Sciences et techniques horticoles (14h)

# Modules professionnels du baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles » rénové

## **MP4 : Conduite de processus de productions horticoles**

- Objectif général : Conduire un processus de production durable
- Horaire global (hors pluri) : 448 heures
- Disciplines :
  - Sciences et techniques horticoles (280h),
  - Sciences et techniques des équipements (84h),
  - Sciences économiques, sociales et de gestion (56h),
  - Biologie-Écologie (28h)

# Modules professionnels du baccalauréat professionnel « conduite de productions horticoles » rénové

## **MAP : Module d'adaptation professionnelle**

- Objectif général : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers
- Horaire global (hors pluri) : 56 heures
- Discipline :
  - Sciences et techniques professionnelles (56h)

# Thèmes de pluridisciplinarité

Thèmes indicatifs	Modules	Horaire élèves	Horaire disciplinaire 1	Horaire disciplinaire 2
Le chantier dans le système exploitation horticole	MP1	7h	STH 7h	SESG 7h
Processus de production et ressources naturelles communes dans le territoire : enjeux, valorisation, optimisation	MP3	21h	Agronomie 21h	Biologie-Écologie 21h
Pilotage des itinéraires techniques	MP4	35h	STH 35h	SESG 14h Biologie-Écologie 7h STE 14h
Animation d'une équipe de travail	MP2	28h	SESG 28h	STH 21h ESC 7h
Organisation de chantier horticole	MP1	21h	STH 21h	SESG 21h

# Grille horaire « élève »

Disciplines	Total (hors pluri)	Pluri	Horaire hebdomadaire
Français	112		2
Documentation	28		0,50
Langue vivante	98		1,75
Histoire et géographie	84		1,50
Éducation socioculturelle	84		1,50
Éducation physique et sportive	112		2
Mathématiques	112		2
Informatique	28		0,50
Biologie-Écologie	140		2,50
Physique et Chimie	70		1,25
Sciences économiques, sociales et de gestion	112	28	2
Sciences et techniques des équipements	84		1,50
Agronomie	42	21	0,75
Sciences et techniques horticoles	238	63	4,25
Sciences et techniques horticoles	56		1
Sciences et techniques professionnelles (MAP)	56		1
Non affecté (EIE)	112		2
<b>TOTAL</b>	<b>1568</b>	<b>112</b>	<b>28</b>

**30 heures par semaine dont 2 heures de pluridisciplinarité**

- 490 heures pour groupe à effectif réduit

- 56 heures pour la pratique encadrée

- 112 heures de pluridisciplinarité

- 28 heures pour le stage collectif